

II) La Charte Ecodo Bricolage

Porteur de l'action

Eau du Bassin Rennais (EBR)



<https://www.eaudubassinrennais.fr>

En quoi consiste le dispositif ?

Dans le cadre du programme « Ecodo, juste l'eau qu'il faut », qui vise à lutter contre le gaspillage de l'eau et à favoriser les économies d'eau potable, EBR a développé la Charte Ecodo qui vise à inciter les usagers domestiques aux économies d'eau, par l'acquisition de matériel hydro-économe.

Ainsi, depuis 2017, ce sont 6 grandes surfaces de bricolage (Bricomarché, Weldom, 2 enseignes Castorama et 2 Leroy Merlin) qui se sont engagées au côté d'EBR, pour apporter un conseil et une information sur le matériel hydro-économe en magasin. L'information passe notamment par :

- Un logo sur les robinetteries peu gourmandes en eau.
- Une formation des vendeurs aux équipements hydro-économiques une fois par an.
- Des animations en magasin et des établis permettant au client de manipuler du matériel hydro-économe, avec des maquettes de démonstration de l'efficacité des mousseurs et des douchettes.



Logo apposé sur des produits hydro-économiques

Quels en sont les principaux atouts ?

La Charte Ecodo est une action facile à mettre en place, mais avec un potentiel d'économies d'eau important, du fait de la reproductibilité du dispositif et de la possibilité d'élargir l'opération à la fois à d'autres magasins mais également à d'autres outils (électroménager notamment). La collectivité a également profité de la relation créée avec les magasins de bricolage pour inciter les usagers à acquérir des récupérateurs d'eau de pluie dans ces magasins partenaires, avec un partenariat lancé sur des bons d'achat et une remise offerte par le magasin pour l'achat de ces dispositifs.

La Charte, testée depuis 2017, est ainsi reconduite pour le programme ECODO 2020-2022, avec l'objectif d'élargir la démarche à d'autres magasins (magasins de bricolage, grandes surfaces alimentaires, enseignes super U, etc.), avec un passage de 6 enseignes engagées à 19. Il s'agit également d'améliorer la visibilité de l'opération en valorisant les magasins engagés à l'aide des ambassadrices de l'eau, mais aussi de simplifier la démarche pour les magasins en proposant un module de formation autonome en e-learning pour les vendeurs.

Le bilan tiré de la première phase de l'opération permet également de connaître certains écueils pour les prochaines opérations, comme des relations plus difficiles avec les magasins des enseignes nationales, la difficulté de former des vendeurs (difficulté à les mobiliser et turn-over important), et la disparition des logos sur les produits lors de la réorganisation des rayons. Si l'initiative apparaît pertinente, il convient de la généraliser et de la rendre plus coutumière auprès des enseignes de bricolage.

Carte d'identité de l'action

Porteur : Eau du Bassin Rennais (EBR) - <https://www.eauebassinrennais.fr/>

Dates : De 2017 à aujourd'hui.

Moyens humains : 0,1 ETP d'un agent de la Collectivité.

Partenaires : Maison de la Consommation et de l'Environnement.

Budget : 38 625 euros (un marché avec la MCE).

Résultats : Passage de 6 à 19 magasins engagés, vente de 648 cuves de récupération d'eau de pluie en 2018 et 488 en 2019 grâce aux partenariats.